

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 7 AVRIL 2026

AVOCATS.BE condamne la nouvelle arrestation de Me Nasrin Sotoudeh et demande sa libération immédiate

L'Ordre des barreaux francophones et germanophone de Belgique (AVOCATS.BE) exprime sa vive indignation à la suite de l'arrestation, dans la nuit du 1er au 2 avril 2026, de Me Nasrin Sotoudeh, avocate iranienne et défenseure des droits humains. Selon sa fille Mehraveh Khandan, les forces de sécurité ont fait irruption à son domicile de Téhéran sans mandat judiciaire, ont saisi ses téléphones et ordinateurs, et l'ont transférée dans un lieu non divulgué. À ce jour, ni les charges retenues, ni le lieu de détention ne sont connus de sa famille.

Me Sotoudeh est lauréate du Prix Sakharov du Parlement européen (2012) et du Right Livelihood Award, aussi dénommé Prix Nobel Alternatif (2020). Elle a consacré sa carrière à la défense des militants politiques, des minorités religieuses, des femmes poursuivies pour avoir refusé le port du voile obligatoire, et des condamnés à mort mineurs. Emprisonnée à plusieurs reprises depuis 2010, condamnée en 2018 à 38 ans de prison et 148 coups de fouet, elle se trouvait en liberté sous caution pour raisons médicales graves au moment de cette nouvelle arrestation. Son époux, Reza Khandan, est lui aussi incarcéré depuis décembre 2024 à la prison d'Evin.

AVOCATS.BE rappelle que la défense des droits fondamentaux est au cœur de la mission de tout avocat, et que s'en prendre à un avocat pour l'exercice de cette mission constitue une atteinte directe à l'état de droit. Au travers de la rubrique « [Avocats en danger](#) » de sa Tribune, l'Ordre soutient d'ailleurs de nombreuses consœurs et nombreux confrères de par le monde qui sont victimes de menaces ou de sévices simplement parce qu'elles/ils exercent leur profession dans cette perspective.

AVOCATS.BE exige la libération immédiate et inconditionnelle de Me Nasrin Sotoudeh, appelle les autorités iraniennes à respecter les principes fondamentaux des Nations Unies relatifs au rôle du barreau, et s'associe à l'appel de la communauté juridique internationale pour que sa situation soit portée à l'attention des instances diplomatiques compétentes.

« *Il n'y a pas d'état de droit sans avocats libres d'exercer leur mission* », déclare Stéphane Gothot, président d'AVOCATS.BE.



AVOCATS.BE, qu'est-ce que c'est ?

AVOCATS.BE est la dénomination sous laquelle se présente depuis quelques années l'Ordre des barreaux francophones et germanophone afin de mieux faire comprendre au grand public sa mission de représentation des avocats.

L'Ordre des barreaux francophones et germanophone est une personne morale de droit public créée par la loi du 4 juillet 2001. Il est composé de dix barreaux : Brabant wallon, Bruxelles (Ordre français), Charleroi, Namur-Dinant, Eupen, Liège-Huy, Luxembourg, Mons, Tournai et Verviers. Ces barreaux comptent plus de 8.200 avocats.

Quelle est sa mission ?

L'avocat constitue un des organes essentiels de la justice et est reconnu comme tel par les diverses autorités.

AVOCATS.BE est le porte-parole des membres de cette profession. La loi lui donne des compétences spéciales en matière d'aide juridique, de stage, de formation professionnelle des avocats stagiaires, de formation des avocats, de déontologie.

Il procède à des études de problèmes scientifiques, pratiques, sociaux, économiques ou éthiques relatifs à la profession d'avocat en vue, notamment, d'organiser l'avenir de la profession. Il met en place des outils utiles à l'exercice de la profession d'avocat.

Il est en outre le porte-parole des justiciables lorsqu'il s'agit de défendre leurs droits et libertés fondamentales, un meilleur accès à la justice et un meilleur fonctionnement du service public de la justice.

Contact presse

Stéphane Gothot, président d'AVOCATS.BE | president@avocats.be | Tél. : 32 2 648 20 98